

COMMUNE DE SAINT-VIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIVIEN, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent DEMESTER, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} mars 2018.

CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 12

PRÉSENTS :

M. DEMESTER - Mme SAGOT – Mme VIGNERON
M. ROLLAND – M. CHOLLET – M. LEBLANC
Mme NAFFRECHOUX – Mme FOURN - Mme LEYON
M. MALGOIRES – Mme TRAINÉAU – M. PRIEUR

ABSENTS/EXCUSES :

M. ARDOUIN - Mme LANGLOIS

SECRÉTAIRE :

M. CHOLLET

VOTANTS : 12

POUR : 6
CONTRE : 1
ABSTENTION : 5

N° 2018-02 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI

L'inventaire des zones humides est une étude technique qui doit être prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) menée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Par délibération n° 2014-49 en date du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal de Saint-Vivien s'est engagé dans cette étude et a désigné les membres du groupe d'acteurs locaux chargé d'accompagner la démarche réalisée par un bureau d'études spécialisé.

Au terme de plusieurs réunions et de prospections sur le terrain, les résultats du bureau d'étude sont les suivants :

- 833 hectares ont été prospectés ;
- Au total, 107 points de sondages pédologiques ont été réalisés ;
- 4,29 ha de zones humides ont été identifiées en dehors du périmètre de la zone humide du Marais de Rochefort ;
- Plusieurs zones non humides ont été signalées comme présentant un intérêt vis-à-vis de la dynamique de l'eau. Il s'agit de secteurs inondables liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement et de zones hydromorphes ;

.../...

- Concernant le réseau hydrographique, environ 2,4 km de linéaire de réseau hydrographique supplémentaire (fossés) repérés lors des prospections de terrain ont été ajoutés aux données référencées ;
- 1 mare a été recensée sur la commune au sud du bourg de Saint-Vivien ;
- Des observations complémentaires ont été notées, notamment des zones inondées à dire d'acteurs, des bassins d'orage ou encore un réservoir ;
- En tenant compte de la zone humide du Marais de Rochefort - Voutron, la commune totalise 150,77 hectares de zones humides (146,48 ha de marais + 4.29 ha de zones humides hors marais).

Une carte d'inventaire a été dressée et validée à l'exception du secteur de Luché où il est demandé un retour de terrain pour confirmer la présence d'une zone humide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REGRETTE, à l'unanimité, de ne pas connaître, au moment du vote, les enjeux de l'inventaire des zones humides sur les terres agricoles ;
- APPROUVE le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- SOLLICITE l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.

Pour extrait certifié conforme,



Vincent DEMESTER
Maire de Saint-Vivien